

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Madame Aurore YANG, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Marilène BOUCLET, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE,

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	25	18

Absents ayant donné un pouvoir : M. Bruno GUYARD à Mme Anne BOUQUIER, Mme Solène MENNECIER à Mme Christelle TESSIER, M. Jean-Philippe LECOINTE à Mme Magali BLANLUET.

Absents excusés : M. Philippe BAUMY, M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY.

Date de la convocation

12 décembre 2025

Date d'affichage

12 décembre 2025

A été nommé secrétaire : M. Loïc CROCHET

Le Conseil municipal est associé, depuis la loi Administration territoriale de la République du 6 février 1992, à la préparation budgétaire, par l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire qui se déroule dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le législateur a souhaité renforcer et enrichir ce débat, par les dispositions de l'article 107 de la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi Notre) du 7 août 2015, précisées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, les grandes orientations du budget primitif 2026 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé.

Ce débat d'orientation budgétaire a été présenté à la commission « développement économique, finances, commerce et santé » du 24 novembre dernier.

Objet de la délibération
7- Finances locales
7-1- Décision budgétaire
7-1-1 Débats d'orientation budgétaire
2025-082-Débat d'orientation budgétaire 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le 22/12/2025

et publication ou notification

Le Conseil Municipal,

PREND acte de la tenue du débat sur l'orientation budgétaire 2026 sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA



Le secrétaire de séance
Loïc CROCHET